



Projet Pédagogique

Ados

ESPACE ADOS
JOËL JEANNOT
2025/2026
SANILHAC



I/ LE LOCAL

L'Espace Ados Joël Jeannot est situé sur la commune de Sanilhac et dépend de l'ALSH du Sanilhou, à proximité des infrastructures sportives. Il est constitué de deux salles d'accueil et bénéficie des équipements présents sur le site à savoir :

- un terrain multisports (city-stade)
- le gymnase communal
- les terrains de foot de la municipalité
- un terrain de basket extérieur
- un bois permettant différents types de jeux
- les locaux de l'ALSH

L'Espace Ados est proposé à l'usage de tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans résidant sur le territoire de la commune nouvelle (Sanilhac depuis 2017) regroupant les trois communes historiques que sont Notre Dame de Sanilhac, Marsaneix et Breuilh. Il peut accueillir jusqu'à 12 jeunes et dépend de l'ALSH de Sanilhac d'un point de vue de la déclaration.



L'année précédent leur entrée en 6^{ème}, les CM2 peuvent, en complément de leur matinée à l'ALSH, accéder à l'Espace Ados l'après-midi. L'objectif est ici de proposer une continuité sur les temps de l'enfant/du jeune sur le territoire de la municipalité.

Un animateur référent y est nommé sous la responsabilité du directeur de l'ALSH.

II/ INSCRIPTIONS et FONCTIONNEMENT

Les inscriptions à l'Espace Ados sont soumises aux mêmes modalités que celles appliquées à l'ALSH. Les dossiers d'inscription sont établis en amont des séjours organisés et doivent nous être retournés dans le respect de la date « butoir ». Toute inscription arrivant au-delà de cette date fera l'objet d'une étude en fonction des possibilités d'accueil de la structure. Les priorités d'accueil de cet Espace respectent la même hiérarchie que celles établies pour les ALSH de la municipalité (les résidents sanilhacois sont ainsi prioritaires sur le reste du public). Toute annulation d'inscription doit nous être communiquée au moins 72 heures avant la date de l'inscription prévue

(sauf motif médical acté par un certificat médical). La tarification modulée est également appliquée pour les activités proposées dans cet accueil (la fourniture de l'attestation CAF où figure le quotient familial de la famille est donc indispensable pour établir une facturation au plus juste). Aucun rattrapage ne sera effectué si l'attestation du quotient familial n'a pas été fournie.

Les horaires de cet Espace sont établis afin de respecter les rythmes et les envies de ce public. Ainsi cet accueil fonctionne la plupart du temps en demie-journée (13h30/18h30). Des sorties à la journée sont cependant proposées et les horaires d'accueil sont alors modulés selon la nature de ces activités. Un nombre de places limité est défini selon la nature et les dispositions prises par l'équipe d'encadrement et de nos capacités de transport (utilisation du minibus municipal qui limite à 8 jeunes + 1 accompagnateur lors de ces sorties). Les premières demandes seront prises en compte. Pour les demandes suivantes, une liste d'attente sera établie.

Quand ces sorties sont liées à des activités proposées par l'ALSH (mutualisation des moyens de transport), le pique-nique est fourni par la municipalité. En revanche, quand la sortie ne concerne que les enfants/jeunes de l'Espace Ados, le pique nique devra être fourni par les familles. Ce dernier sera réceptionné par l'équipe d'animation et sera mis au frais par les agents mais la structure ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de problème de conservation.



Des séjours pourront être proposés au sein de cet Espace Ados. Un projet pédagogique spécifique sera alors réfléchi en amont afin d'évoquer des modalités de ces derniers. Il sera ici primordial d'inclure les jeunes dans l'organisation de ces séjours au travers de rencontres préalables afin de rendre le jeune acteur de sa présence au sein de cette structure.

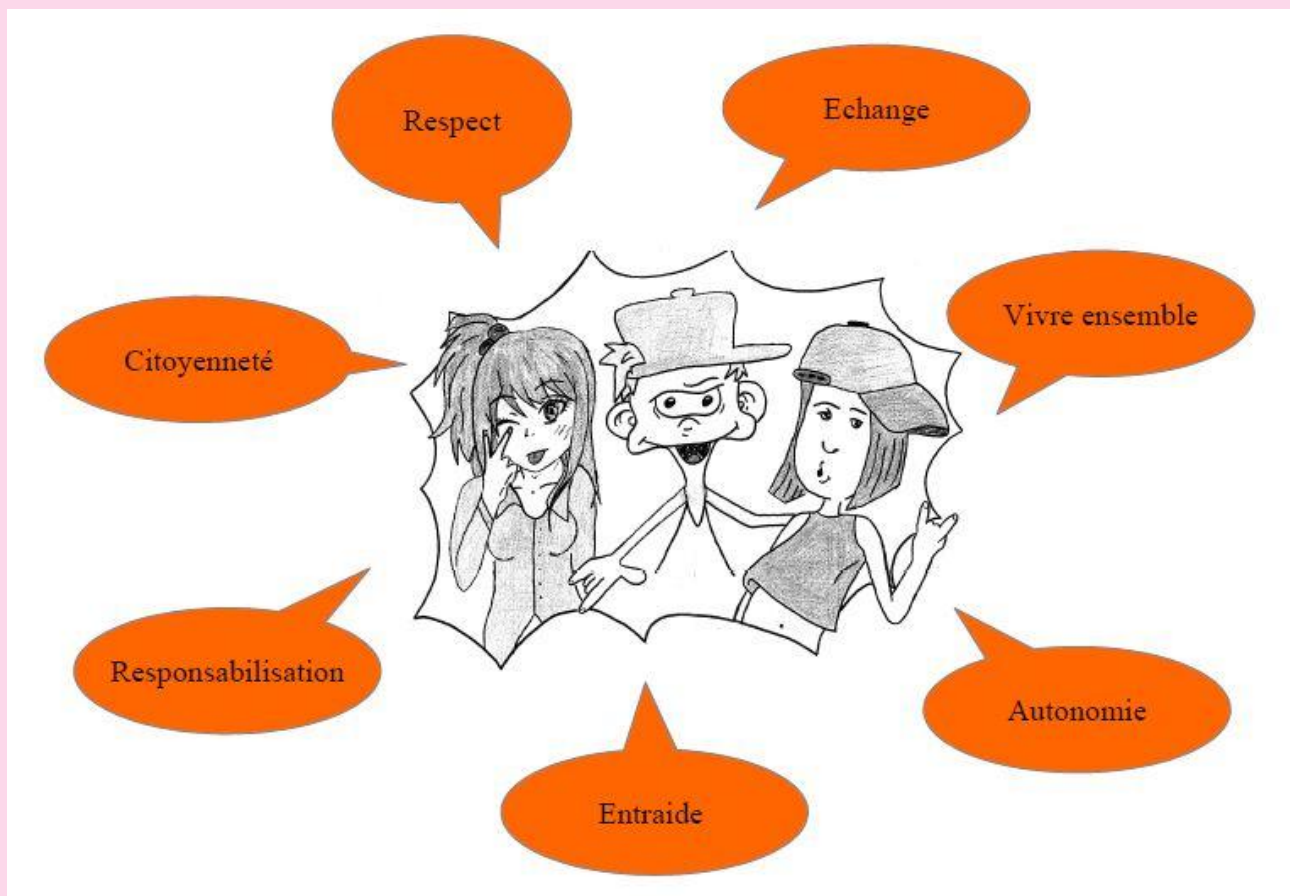
Aucun médicament ne pourra être donné aux jeunes sans l'établissement au préalable d'un PAI avec nos services. Les jeunes ne sont pas autorisés à détenir des médicaments avec eux. En cas de traitement à prendre, les familles devront s'organiser pour donner cette médication le matin, le soir ou bien sur d'autres temps par leurs propres moyens.

Les jeunes sont autorisés à apporter des objets personnels à l'Espace Ados (téléphone, livre, jeux, jouets,...) mais l'équipe d'encadrement ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte ou de vol de ces derniers.

L'utilisation du téléphone portable est autorisée au sein de l'Espace Ados mais cette utilisation est interdite pendant les temps d'activités dans le but de favoriser les temps d'échange et de socialisation. Il pourra cependant être utilisé pendant les temps dits « libres »(13h30/14h15 et 16h30/18h30).



II/ LES OBJECTIFS



Les objectifs visés par l'Espace Ados répondent aux valeurs du vivre-ensemble qui doivent s'incarner au sein d'un local accueillant des jeunes âgés de 11 à 17 ans. Les principaux objectifs de cet Espace sont cités ci-dessous :

→ Vivre un temps de loisirs éducatifs et de socialisation

- favoriser les échanges au sein du groupe*
- participer activement aux différents temps au sein de l'Espace Ados*
- prendre conscience de sa place au sein du groupe*



→ Permettre aux jeunes d'être acteur de ses temps de loisirs.

- rendre le jeune acteur de sa présence au sein de la structure*
- faire participer aux différents temps de vie quotidien au sein de l'Espace Ados (activités, gouters, repas...)*

→ Amener à découvrir des pratiques variées

- proposer des activités diversifiées et en lien avec les aspirations des jeunes*
- faire découvrir des activités sportives et culturelles méconnues*
- développer les connaissances sur des sujets moins connus du public*
- faire s'ouvrir les jeunes au travers de pratiques culturelles locales*

→ Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la solidarité

- favoriser les temps d'échanges et de dialogues suite à des propos qui auraient pu être tenus au sein de l'accueil*
- développer des valeurs de mixité sociale et culturelle afin de favoriser la cohérence de groupe et de mieux appréhender « l'autre »*

→ Favoriser l'apprentissage et l'expérimentation de la vie démocratique

- rendre le jeune acteur de sa présence au sein de l'Espace Ados en l'impliquant dans la vie de la structure (règles de vie, plannings d'animation, organisation de séjour...)

- mettre en places des « ponts » avec les élus représentants de la municipalité afin de développer des projets

L'évaluation de l'atteinte de ces objectifs pourra se faire en continu tout au long des différents séjours. Les temps d'échange avec les jeunes pourront se tenir en cours de séjours ou bien en bilan sur la fin de ces derniers. C'est leurs avis, leurs opinions qui seront déterminants pour vérifier l'atteinte ou non de ces objectifs.

III/ JOURNEES TYPE

<u>Horaires à la demi-journée 13h30/18h30</u>	<u>Organisation du temps de vie</u>
13h30/14h15	Accueil de jeunes sur la structure d'accueil (temps et jeux libres)
14h15/16h15	Temps d'activités (les téléphones ne seront pas autorisés sur ce temps)
16h15/16h45	Gouter fourni par l'Espace Ados (les téléphones ne seront pas autorisés sur ce temps)
16h45/18h30	Temps de jeux et d'échanges libres au sein de la structure ou sur le city- stade à proximité

Organisation à la journée

Les modalités d'accueil et d'organisation de la journée ainsi que les horaires seront définis selon la nature et le lieu de la sortie (Ces informations seront transmises en amont aux familles par communication directe ou bien par les outils numériques de la municipalité)

Nocturnes

Le Service Enfance et Vie Scolaire propose également des nocturnes (1 par période) tout au long de l'année. Celles-ci peuvent être organisées au sein même de l'Espace Ados ou bien sur des sites extérieurs (BBD, Bowling, Cinéma, Laser tag, Rencontres diverses...). A cette occasion, les familles devront compléter les documents fournis et les retourner dans les délais impartis et accepter les modalités d'organisation (avec repas, sans repas, lieux de dépôt sur les lieux d'activités, horaires envisagés...). La communication autour de ces nocturnes s'effectuera par le biais des outils numériques de la commune, les affichages, par mail, ou bien auprès des jeunes concernés directement au sein des écoles municipales.

Séjour

Le Service Enfance et Vie Scolaire met en place des séjours ou mini-Camp. Des projets pédagogiques spécifiques seront alors mis en place pour la tenue de ces séjours et évoqueront les modalités de participation, d'inscription et les objectifs inhérents. La tarification de ces temps sont soumis aux délibérations municipales et reprennent la grille tarifaire basée sur les quotients familiaux (cf. grille tarifaire).

IV/ LA CHARTE

Afin de permettre à chacun de profiter pleinement de l'espace Ados, les usagers, à savoir le public préadolescent et adolescent, devront s'engager à respecter les différents points de la charte énoncée ci-dessous. Le public étant varié en termes d'âge, de développement et d'intérêts, il sera primordial de s'accorder sur la conduite à tenir.



1-Les autres, j'accepterai

2-Mes besoins, j'énoncerai

3-Mes sentiments j'exprimerai

4-Le matériel de l'accueil, je respecterai

5-Soin de moi, je prendrai

6-Des compromis et des solutions, je proposerai

7-Mon téléphone, un peu, j'oublierai

8-D'une bonne dose d'humour, j'userai

9-Mes responsabilités, j'assumerai

10-La Bienveillance, je prônerai

